

1POINT6

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros

Siège social : 10 rue de la PAIX, 75002 PARIS

978 027 159 RCS PARIS

(la « Société »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVÉ EN DATE DU 28 MARS 2025

EXTRAIT

Par décisions en date du 28 mars 2025, les associés de la Société (ci-après dénommés les « Associés ») ont pris à l'unanimité la décision suivante :

PREMIÈRE DECISION - MODIFICATIONS STATUTAIRES DIVERSES - ADOPTION DE NOUVEAUX STATUTS

Les Associés,

décident de modifier les statuts de la Société afin d'y apporter, notamment, les modifications suivantes :

- modification des deux premiers alinéas de l'article 2 « Objet », qui seront désormais rédigés comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

« ARTICLE 2. OBJET

*La Société a pour objet directement ou indirectement et sous quelque forme que ce soit, en France et à l'étranger, dans les limites de l'agrément délivré par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ci-après « **ACPR** ») et conformément à la réglementation applicable :*

- *L'émission et la gestion de monnaie électronique et la fourniture de services de paiement mentionnés à l'article L. 314-1 II du code monétaire et financier ; »*
- modification des stipulations statutaires relatives à l'administration et à la direction de la Société,
- instauration d'un comité de surveillance (le « Comité de Surveillance ») en lieu et place du comité stratégique qui est purement et simplement dissout,
- modification des stipulations statutaires relatives aux décisions collectives des associés, et
- modification de l'article « *Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social* » (ancien article 28) afin de le mettre en conformité avec les nouvelles dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce.

décident, plus généralement, d'adopter article par article les statuts refondus de la Société figurant en Annexe des présentes (les « Nouveaux Statuts »),

précisent, pour autant que de besoin, que les Nouveaux Statuts entreront en vigueur à la date des présentes décisions.

Extrait certifié conforme par le président

Signed by:

D559596D67EB4CA...

Guillaume Massis
Président